

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 371

Artikel: Deux autres femmes déléguées à la Conférence du désarmement

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260563>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A.

GENÈVE. — 23 JANVIER 1932

VINGTIÈME ANNÉE. — N° 371.

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

Mme Marie MICOI, 14, rue Michelini-du-Crest

Compte de Chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
 des publications de l'Alliance nationale
 de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER .. 8.—

Le numéro .. 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du juillet, il est

différent des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la semestre de l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du juillet, il est

différent des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la semestre de l'année en cours.

Electrices suisses et genevoises inscrites,

Votez le 30 janvier pour les candidates de votre groupe aux tribunaux de prud'hommes.

Car les conséquences de cette votation peuvent être importantes pour la cause du suffrage féminin à Genève.

Appel aux femmes suisses

La Conférence du Désarmement, qui va s'ouvrir à Genève le 2 février, a éveillé, dans tous les milieux féminins à travers le monde, une grande espérance. Partout où les femmes ont réalisé que le plus sûr moyen de mettre fin à l'abomination stupide des guerres était d'entrer résolument dans cette voie du désarmement prévue par le Pacte de la S. d. N.; partout où elles savent le poids colossal des dépenses en instruments de destruction de toute sorte, alors que les Etats manquent d'argent pour la prévoyance sociale ou pour les écoles; partout où elles se rendent compte de la détente qu'apporteraient dans la misère économique et politique qui nous accable un geste général et effectif vers un désarmement, même lent mais progressif; partout, elles ont mis leur foi dans la Conférence de Genève.

Cette foi, elles lui ont donné une forme tangible en signant par milliers, par centaines de mille, par millions, et cela dans le monde entier, les quatre pétitions qui ont circulé au nom de diverses Associations, et auxquelles le Comité pour le Désarmement, créé par quarante grandes organisations féminines internationales, représentant 40 millions de femmes au travers de 46 pays, a donné son patronage. Et maintenant se pose la question de la remise solennelle de ces pétitions à la Conférence du Désarmement, comme manifestation imposante et universelle de la volonté de paix des femmes.

La date ne peut en être fixée de façon certaine, car elle dépend du Président de la Conférence, M. Henderson, lequel est obligé lui-même de conférer à cet égard avec le Comité de l'ordre du jour de la Conférence, qui sera seulement constitué quand fonctionnera celle-ci. Il semble toutefois que l'on peut dès maintenant parler du 7, du 8, ou du 9 février. Quant à la forme de cette manifestation, il avait d'abord été question d'un cortège féminin, mais vu les difficultés rencontrées pour son organisation, la manifestation prévue sera plutôt une cérémonie solennelle tout autour du vaste péristyle et dans le parc du Palais Eynard, obligamment cédé à cet effet par la Ville de Genève, et où les pétitions seront transportées en masse à travers la promenade des Bastions à la Salle du Conseil Général (Bâtiment Electoral), où auront lieu les séances plénaires de la Conférence. Un grand meeting est égale-

lement prévu pour l'un ou pour l'autre de ces soirs, s'il est possible de l'organiser.

Mais pour que cette cérémonie produise tout l'effet d'imposante dignité que l'on en attend, il faut que, par le nombre de ses participantes, elle marque l'inébranlable volonté de paix des femmes. Il viendra certes pour y prendre part des femmes d'Amérique et d'Angleterre, d'Allemagne et de Hollande, des femmes des Balkans et des femmes de France, comme nos voisines de la Savoie notamment, dont nous espérons la visite d'un important contingent. Et il faut aussi qu'y viennent en nombre des femmes de Suisse. Nous, pour lesquelles le voyage est bien moins long et bien moins coûteux, nous ne saurons rester tranquillement chez nous quand nos sœurs d'autres pays font ce sacrifice; et la conscience de chacune de nous lui dira que son devoir de solidarité féminine est de faire tout pour se joindre à cet effort collectif des femmes, l'un des plus grands qu'ait jamais enregistré notre mouvement. Les femmes de Genève, il va de soi, fourniront un contingent très important à cette cérémonie, à en juger par les assurances données par un bon nombre de nos Sociétés féminines locales qui engageront leurs membres à y participer, mais les femmes de Genève ne peuvent pas à elles seules représenter toutes les femmes suisses et c'est pourquoi notre journal adresse ici à toutes celles qui le lisent, et où que soit fixé leur domicile et quel que soit le groupement auquel elles appartiennent, un appel aussi chaud que présent, pour que, comprenant leur responsabilité de femmes, elles agissent en conséquence en cette heure grave, où l'opinion des femmes doit savoir et pouvoir se faire jurer.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Prière à toutes celles qui ont l'intention de venir à Genève pour cette manifestation de le faire savoir le plus tôt possible à Mme Rosa Manus, secrétaire du Comité féminin international pour le Désarmement, 2, rue Daniel-Colladon, Genève. La date et le programme définitifs de la manifestation seront annoncés sitôt que faire se pourra.

Pour des renseignements pratiques sur le séjour à Genève, et notamment pour des logements aux meilleures conditions possibles, s'adresser à la Présidente du Comité féminin local, Mme le Dr. Schaetzl, Florissant, 4, Genève.

L'„Idée“ marche... à tout petits pas

Deux autres femmes déléguées à la Conférence du Désarmement

Nous reproduisons avec grande satisfaction la nouvelle donnée par notre confrère anglais, *The Vote*, que deux gouvernements encore ont désigné des femmes pour faire partie de leur délégation à la Conférence du Désarmement. Ce sont, pour le Canada, Miss M. W. Kydd, Présidente du Conseil National des Femmes canadiennes, et pour l'Allemagne, Dr. E. M. Luders, ancienne députée au Reichstag, et si connue et appréciée dans tous nos milieux féministes internationaux. A toutes deux nos chaudes félicitations. Et espérons que cette liste s'allongera encore.

Lire en 2^{me} page:

E. Go: Nos prud'hommes (Elections genevoises du 30 janvier 1932). — Liste des candidates.

La fermeture des maisons de tolérance à Nancy. H. Z.: Cinématographie et radiodiffusion. (Conférence du Conseil International des Femmes).

En 3^{me} et 4^{me} pages:

D. CANFIELD FISHER: Education familiale (fragments).

La « guerre du lait » à Bienna.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Si la proportion des voix en notre faveur à la Commission est une indication de ce qui nous attend au Grand Conseil, un petit calcul arithmétique ferait prévoir une majorité suffragiste d'une douzaine de voix. Mais tout ceci est trop incertain pour qu'on puisse formuler des pronostics.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Si la proportion des voix en notre faveur à la Commission est une indication de ce qui nous attend au Grand Conseil, un petit calcul arithmétique ferait prévoir une majorité suffragiste d'une douzaine de voix. Mais tout ceci est trop incertain pour qu'on puisse formuler des pronostics.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier, la Commission du Grand Conseil du canton de Genève, chargée d'examiner le projet de loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques, a enfin terminé ses travaux en votant par 6 voix contre 4 l'entrée en matière. Deux rapports seront donc prochainement présentés au Grand Conseil: un rapport de majorité (rapporteur M. Albaret, udéiste) en faveur du suffrage féminin intégral, et un rapport de minorité (rapporteur M. Humbert, démocrate), opposé à ce suffrage.

Le 15 janvier